



Modalités de transport du matériel nomade : suivi du sujet abordé lors de la réunion CSE SSCT de mars 2022

Les salariés ciblés sont ceux qui ont des difficultés de port de charge avec les outils nomades.

Actuellement, deux modèles de sac à dos et de sac à roulettes sont référencés, mais uniquement sur demande de la médecine du travail.

Une étude portant sur 100 salariés est en cours. Un questionnaire sera envoyé par mail, le 9 janvier et une relance sera faite au bout de 15 jours pour analyser les bienfaits de ces modèles (20 salariés en région parisienne (Rueil Malmaison) / 20 salariés portant des charges lourdes / 20 salariés du siège avec GED / 20 salariés n'ayant pas de self sur place pour déjeuner / 20 salariés ayant besoin de porter d'autres matériaux).

Cette étude permettra d'analyser les besoins et réaliser un travail de recherche sur différents modèles de sacs qui pourront être proposés.

Les élus demandent un élargissement du panel pris avec plus de 100 personnes, d'inclure des salariés d'autres sites sur différentes régions et d'intégrer dans l'étude des collègues d'agences, totalement oubliés actuellement.

La CGT indique également qu'il faudra gagner en efficacité dans les phases de déploiement après test. En effet, les casques téléphoniques ont été testés il y a plusieurs mois, les PRS devaient être livrées fin 2022 et à ce jour les nouveaux casques ne leur ont toujours pas été fournis.

Information/consultation du CSE quant à la mise à jour du DUERP du site du PGIS de St Priest - recueil de l'avis suite aux échanges intervenus avec la CSSCT-QVT

Suite à la mise en demeure envoyée par l'inspection du travail à la Matmut au sujet du site du PGIS de St Priest, la Matmut avait l'obligation de mettre à jour son document d'évaluation des risques. Pourtant, la Direction a réussi à mettre la pression sur un certain nombre d'élus pour voter en séance sur la base d'un document modifié le Lundi 12 décembre (soit 48 heures avant la réunion, sachant que nous étions en réunion le 13/12 toute la journée !) alors que les élus avaient rédigé une résolution relativement ferme à l'égard de l'entreprise.

La CGT déplore un manque de courage de certains élus.

Transport du matériel nomade P.1

DUERP du site du PGIS de St Priest P.1

Distributeurs automatiques P.3

Recyclage des déchets au restaurant d'entreprise P.3

Intervention de la CGT P.3

Déclaration CGT exprimée lors du CSE :

“Le CSE est consulté sur la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels du site du PGIS de ST Priest.

La CGT rappelle l'importance de cette procédure de consultation : le CSE doit pouvoir faire l'analyse critique du DUERP mais surtout aider à l'alimenter. Le document unique doit constituer l'outil central de la démarche de prévention des risques et d'action menée par la CSSCT au sein de l'entreprise. Ce DUERP spécifique au PGIS de St Priest sera analysé par l'inspection du travail, consécutivement à la mise en demeure qu'elle a adressée à l'entreprise.

Nous rappelons la chronologie de cette procédure de consultation : une réunion CSSCT a eu lieu le 23 novembre, avec 14 points à l'ordre du jour, sur un créneau horaire de 9H à 18H, dont celui portant sur les actions mises en œuvre et à venir et sur la présentation du DUERP actualisé, sans mise à disposition préalable des documents de travail et de présentation, les élus découvrant pendant la réunion le DUERP et les documents de travail. Face au regret des membres de la Commission, la Direction leur a proposé de procéder à un échange de questions et réponses écrites pour le 8 décembre, jour de la date butoir pour le dépôt d'une éventuelle résolution. Compte tenu du faible temps imparti avant la réunion CSE de ce jour, les élus membres de la CSCCT ont décidé de rédiger une résolution, portée à la connaissance de la Direction, direction qui a alors proposé le 6 décembre une réunion de travail en date du 9 décembre avec les élus pouvant se rendre disponibles. Lors de cette réunion, la Direction a apporté des précisions complémentaires sur le DUERP de ST Priest.

Ces documents ont ainsi été modifiés le lundi 12 Décembre au matin. Pour rappel, les élus étaient en réunion CSE le mardi 13 décembre toute la journée.

Nous rappelons l'article 4.2 de l'accord CSE : “Avant la réunion de consultation du CSE, les documents d'information sont mis à disposition sur la BDES ou remis 15 jours avant la réunion de consultation”, ainsi que l'article 5.1 “ Lorsque le projet a fait l'objet d'une délégation d'instruction par une Commission spécialisée, celle-ci transmet, au plus tard trois jours avant la réunion de consultation, une proposition de résolution indiquant un avis.”

La CGT estime que le délai n'est pas suffisant pour que le CSE puisse être consulté de manière éclairée. La CGT demande à la Direction et à l'ensemble des élus de reporter le vote au prochain CSE. A défaut, les élus CGT refuseront d'y prendre part, considérant que celui-ci serait précipité et dénué d'analyse approfondie, voire irrégulier, tout cela pouvant être préjudiciable aux salariés du site du PGIS de St Priest.”

La DRH s'offusque de notre position et pour éviter une contestation future, elle nous demande de voter deux fois : sur la résolution initialement préparée par les membres de la commission, puis directement sur le DUERP modifié.

Les élus CGT confirment leur refus de voter, que ce soit sur la résolution et sur le DUERP.

Résultats des votes :

1er vote sur la résolution : 1 vote favorable 12 défavorables 5 abstention 11 refus de vote

2e vote directement sur le DUERP modifié : 13 favorables (CFE-CGC et CFTC), 5 abstentions (CFDT), 11 refus de vote.

Le DUERP est donc approuvé à la majorité (et dans la précipitation ...).

La DRH se félicite du bon fonctionnement de la démocratie dans l'instance.

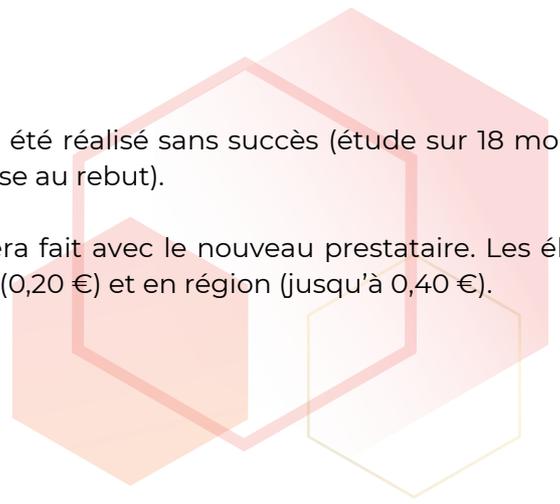
Distributeurs automatiques

Un test en 2020 pour équiper des distributeurs de produits sains a été réalisé sans succès (étude sur 18 mois ; seulement 1 % des produits ont été consommés, la majorité a été mise au rebut).

Le défaut d'entretien des machines à café est soulevé. Un point sera fait avec le nouveau prestataire. Les élus notent également une différence de prix sur les cafés entre le Siège (0,20 €) et en région (jusqu'à 0,40 €).

Recyclage des déchets au restaurant d'entreprise

Un point a été demandé pour mettre plus de poubelles en amont. La Direction étudie ce point ! Il y a des poubelles de tri sélectif dans l'espace restauration. Ces dernières sont vidées régulièrement. Des passages plus fréquents seront effectués.



Intervention en fin de réunion de la CGT sur un sujet non retenu à l'ordre du jour mais néanmoins très important :

La CGT demande que la procédure de suivi des agressions soit enrichie et mise en application très prochainement. Et surtout que l'aspect psychologique après l'agression soit bien pris en compte dans la procédure. Il faut aussi inclure l'autorisation de fermer le site ou le service si nécessaire pour rassurer les collègues, les mettre en sécurité, faciliter les démarches administratives et internes et permettre un débriefing avec les salariés concernés.

Devant la recrudescence des agressions, il est nécessaire d'agir vite pour la protection de nos collègues.

Avez-vous des questions pour le prochain CSE ? Contactez-nous !